

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame PFANDER-MENY) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu : Proposition d'installation de purificateurs d'air dans les écoles de Dijon

Monsieur BOURGUIGNAT expose :

Vœu présenté en application de l'article 33 du Règlement Intérieur,
par Laurent BOURGUIGNAT
au nom du groupe « Ensemble pour Dijon »

Alors que la COVID-19 circule encore, mais qu'il est prévu, à partir du 4 octobre, la levée de l'obligation de porter le masque à l'école, se pose la question de la qualité de l'air dans les 76 écoles publiques de la Ville.

Deux outils peuvent être utilisés :

- Le capteur de CO2. Il permet de mesurer la concentration de CO2 dans l'air d'une pièce et donc d'alerter en cas de besoin d'aération. Dans le point sur la rentrée scolaire proposé au cours de la présente séance du Conseil municipal, il est indiqué que la ville a acquis 160 appareils de ce type. Nous soutenons cette initiative.
- Le purificateur d'air. Cet appareil aspire l'air ambiant, le filtre, le débarrasse des virus et bactéries, puis le rejette, assaini, dans la pièce.

L'utilisation de purificateurs d'air, comme celle de capteurs de CO2, a reçu un avis favorable du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle est soutenue par les principaux syndicats de parents d'élèves. Des médecins ont confirmé son intérêt.

De nombreuses communes, départements et régions, toutes sensibilités politiques confondues, ont fait l'acquisition de purificateurs d'air. Elles le destinent généralement aux salles dites « à risque » : celles qui sont difficiles à aérer, celles qui accueillent la restauration collective....

Sans prétendre qu'ils sont une « solution miracle » pour éliminer le virus, ils seraient utiles.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- accepter notre proposition d'équiper chacune des 76 écoles publiques de la ville d'au moins un purificateur d'air.

Vœu rejeté à la majorité :

Pour : 8

Contre : 46

Abstentions : 5